

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 21 JUIN 2010, A ST-SULPICE, HALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence: Mme Christelle Gertsch Macuglia

La présidente ouvre la séance avec plaisir à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun. Si elle souhaite que cette première soit efficace et rapide dans des circonstances sportives liées au Mondial, elle regrette qu'aucun maillot suisse ne soit porté sous la cravate par un de ces messieurs.

1. APPEL

La présidente demande au coordinateur de bien vouloir procéder à l'appel :
41 membres sont convoqués.

Présents : 31 membres

Excusés : Mme Messerli Véronique (Soc.) et MM. Jacques Béguin (PLR) ; Jean-Albert Brünisholz (PLR) ; Sandy Grandjean (PLR) ; Nicolas Stauffer (PLR) ; Laurent Devenoges (Soc.) ; Baptiste Hurni (Soc.) ; François Oppliger (Soc.) ; Rosat Bernard (Soc.) et Sergio Santiago (Les Verts)

Majorité absolue : 16 voix

Les 5 conseillers communaux, M. Jean-Claude Perrin, coordinateur, et Mme Alexandra Schmied, secrétaire à la chancellerie, sont présents. Le chancelier, M. Alexis Boillat, est excusé.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2010
4. Bibliothèques communales
 - a) Rapport intermédiaire de la commission des bibliothèques
 - b) Contre-projet du Conseil communal au rapport de la commission des bibliothèques
5. Nouveau plan d'alignement du village de Noiraigue
6. Acceptation de l'héritage de feu Mme Jacqueline Paulette Jeanne Faltot née Bourdin
7. Crédit de fr. 170'000.-- pour la révision du plan d'aménagement
8. Motions et propositions
 - a) Motion du groupe socialiste : « Résolution déposée par les jeunes lors des manifestations du 24 février 2010 - Création d'un Centre de jeunesse »
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, c'est par un lever de mains et à l'unanimité que ce dernier est accepté.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est parvenue à la présidente.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2010

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. BIBLIOTHEQUES COMMUNALES

La présidente rappelle que ce point a occupé le bureau quant à la procédure à appliquer pour la prise en considération de ces deux rapports et la forme de leur acceptation. Le bureau a donc décidé de pratiquer de la manière suivante : en l'absence d'arrêté, elle indique qu'il ne s'agira pas d'opposer ces deux rapports l'un à l'autre ; elle ouvrira une discussion générale à ce sujet, puis le Conseil communal s'exprimera et l'Assemblée se prononcera enfin sur la prise en compte de ces rapports. En cas de vote positif, le travail se poursuivra sans autre conséquence que valider un document. Si le vote est négatif, le rapport sera renvoyé à son auteur afin qu'il en rédige un nouveau. Cette procédure a été soumise au Service des communes pour approbation.

a) Rapport intermédiaire de la commission des bibliothèques.

La présidente ouvre la discussion.

M. Jacques Hainard (soc.), membre de la commission des bibliothèques, prend la parole au nom du groupe socialiste. *« En lisant le contre-projet du CC, nous avons compris que ce dernier n'approuvait pas vraiment les conclusions de la dite commission, sans le dire bien entendu. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste propose que la commission des bibliothèques se restructure, se remette au travail pour traiter véritablement de ce qu'on lui avait demandé en premier lieu, de s'occuper de la ou des bibliothèques, point final. Nous avons même entendu certains, au sein du groupe, dire qu'il fallait pour l'instant abandonner les projets pharaoniques qui consisteraient à se placer dans un grand lieu et d'y impliquer les crèches enfantines, la ludothèque et bien d'autres activités. C'est la raison pour laquelle, afin de ne pas nous battre pendant des heures sur ce sujet quelque peu complexe, que nous proposons simplement de ne pas entrer en matière sur le projet du Conseil communal tant que la commission des bibliothèques n'aura pas « véritablement fait son travail ». Il a été relevé qu'il fallait des données précises. Nous avons ces documents, mais ils ne sont pas traduits dans ce dossier. Données précises de fréquentation, du nombre de volumes dans les diverses bibliothèques de Fleurier ou du Collège du Val-de-Travers ; ce qu'il reste des livres de la bibliothèque de Couvet ; les incidences financières si le Bibliobus devait desservir tous les villages qui n'ont pas de bibliothèque ; la liste des documents référencés au niveau de la statistique, des emprunts, etc. Que toutes ces options soient clairement rédigées, analysées afin que nous puissions prendre une véritable position en toute connaissance de cause. Je ne veux pas dire que la commission a mal travaillé, puisque j'en fais partie mais je reconnais tout à fait humblement que ce dossier n'est pas abouti et je souhaiterais que le Conseil général accepte que la commission puisse se renforcer, se structurer et continuer son travail pour amener un rapport qui sera prêt pour une discussion et une prise de position ».*

M. Pierre-Alain Wyss (PLR) fait l'intervention suivante : *« Le PLR ne fera qu'un seul rapport pour les deux points au sujet de la bibliothèque. Il a paru évident qu'il ne fallait choisir qu'une proposition pour aller de l'avant sur ce sujet. La proposition de la commission des bibliothèques nous a convaincu par son regard global sur la problématique de la journée continue et de l'accueil parascolaire. Certes, la commission a peut-être dévié des mandats que nous lui avons confiés, mais nous sommes persuadés qu'il faut une pensée globale sur notre commune, dans l'optimisation et l'entretien des locaux en sa possession. A cela, nous pouvons ajouter que les conclusions de la commission s'inscrivent dans une vraie vision d'avenir et de développement de notre commune, vision non pas pharaonique mais à la hauteur de ses ambitions. Il faut penser Val-de-Travers, et il faut croire à Val-de-Travers. Nous croyons que le projet de la commission doit, avec l'aide d'un devis plus précis, aller de l'avant dans cette étude, avec je l'espère l'appui de l'Exécutif et du Conseil général. Le groupe PLR vous recommande donc à une très grande majorité, d'accepter d'aller plus en avant dans le projet de la commission des bibliothèques ».*

M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) s'exprime à son tour au nom de son groupe : « *Surpris de se retrouver en présence d'un contre-projet émanant du Conseil communal, nous souhaitons relever que 2 de ses membres siègent au sein de la commission des bibliothèques, et de surcroît amènent diverses propositions, et participent activement aux délibérations, sans en oublier la part importante qu'ils ont pris pour l'élaboration du rapport définitif de la commission. Aussi, nous serions ravis de savoir si ce contre-projet émane d'une décision collégiale ou alors est le fruit d'une division au sein du Conseil communal ! Reste encore la 3^{ème} éventualité, celle de jouer sur plusieurs tableaux, qui serait alors encore plus décevante !*

Il est devenu une habitude pour nous d'entendre les mots tels que synergie, efficience, etc. Soyons-le ensemble avec ce rapport. Nous sommes conscients que les montants sont importants. Mais avez-vous réfléchi à la crèche ? A l'accueil parascolaire ? Le rapport fait état d'augmentation de la demande, du manque de place actuel, sans en oublier son aspect presque urgent. Dans le contre-projet ? Peut-être un oubli ou pas assez important pour le moment !

L'importance de la centralisation fait également figure d'un quelconque cheval de course du CC. Dans le contre-projet, on a simplement omis ce point ! Les enfants bayardins ou autres du Haut-vallon en seront ravis au niveau des déplacements !

Certain que le CC prêche la bonne parole, le groupe UDC pense qu'il s'agit d'une erreur de manœuvre de la part de l'Exécutif, et dans ce cas votera à l'unanimité l'entrée en matière et le rapport de la commission des bibliothèques. La seconde version contredisant les précédentes décisions sera refusée en bloc par notre groupe. Le groupe UDC encouragera la commission des bibliothèques à continuer son travail dans le sens qu'elle l'a fait jusqu'à maintenant, afin de pouvoir présenter un rapport complet incluant un plan financier ».

M. Philippe Vaucher (POP) fait l'intervention suivante : « *Ce rapport concernant les bibliothèques a un énorme mérite, celui de soulever un certain nombre de questions d'ordre général, d'ordre global, parce que l'on n'évitera pas un certain nombre de réflexions de fond. D'abord, de cerner clairement les besoins de nos différents services et de nos différentes institutions communales ; cerner les bâtiments à notre disposition qui nous sont directement utiles pour y placer les services susmentionnés, et se poser les questions : « Que faire des bâtiments devenus inutiles, les vendre, les louer ? Que va-t-on faire de ça ? ». Cette prise de position s'éloigne finalement du mandat très concret de « quelle bibliothèque voulons-nous pour Couvet ». Elle a le mérite de soulever d'importantes questions. Nous sommes convaincus qu'il est bon que la commission des bibliothèques se repenche sur le sujet, que le Conseil communal clarifie clairement son mandat. On n'est pas dans une situation d'urgence. Mieux vaut bien penser plus tôt que penser trop vite ! Il faut aussi penser aux besoins, quelles sont les envies de la population vis-à-vis d'une bibliothèque. On avait sûrement une structure avec des ouvrages certes un peu vieillots, notamment une collection de bandes dessinées à Couvet dont certains collecteurs qui n'auront, je l'espère, pas passés à la poubelle ou à la benne à papier, mais un système qui fonctionnait et qui ne coûtait quasi rien, sinon l'utilisation des locaux, axé sur le bénévolat. Je ne suis pas sûr que l'on ait besoin dans le Val-de-Travers d'un système aussi pointu, avec des ouvrages très ciblés, recherchés uniquement par des gens intéressés, mais que l'on dispose d'ouvrages faciles à emprunter avec des lieux dans chaque village du Val-de-Travers. Malgré le bon travail de la commission, celui-ci n'est pas encore achevé et nous lui demanderons de remettre l'ouvrage sur le métier cet été ».*

Pour le Conseil communal, M. Claude-Alain Kleiner (cc) apporte les réponses suivantes : « *Si vous fermez la porte à toutes les erreurs, la vérité restera dehors !* ». Comme le dit Tagore, on est toujours plus intelligent après qu'avant... En politique également. Dès lors, oui, la situation devant laquelle vous vous trouvez est délicate. Et j'assume cette situation.

Oui, cette Commission aurait dû se constituer en bureau et nommer un président autre que votre serviteur. Ainsi, il ne se trouverait pas en situation de conflit de loyauté vis-à-vis des membres de cette excellente commission. Il ne se trouverait pas également en situation de risque de déficit de collégialité vis-à-vis du Conseil communal.

Cependant, croyez bien, que cette commission a fourni un excellent travail. Oui, les 5 membres de cette commission à laquelle 2 CC ont été associés, ont fourni un immense travail de qualité. Sans tension partisane mais avec l'unique souci de doter la population de cette commune d'outils de

travail à la mesure de ses ambitions. Les idées ont fusé de toutes parts, sans distinction de parti, avec, toutefois et pour seul bémol, le fait de tomber dans un effet domino que certains craignent.

En fait, avec ces deux rapports, nous nous trouvons devant une situation manichéenne, celle du principe de plaisir et du principe de réalité. Dès lors, les choix deviennent cornéliens car, comme dans bien d'autres domaines, il y a du bon des deux côtés.

La réalité, parlons-en : aujourd'hui, il n'y a plus de bibliothèque à Couvet où enfants surtout et adultes aussi attendent des réponses rapides. Il n'y a plus de ludothèque opérationnelle pour Val-de-Travers et Dieu sait qu'elle rend des services incommensurables. La crèche de Fleurier ne parvient à répondre aux demandes des familles pour la rentrée prochaine. Le concordat HarmoS est une réalité et les besoins dans le domaine du parascolaire sont une évidence. Ce sont 100 familles qui expriment un besoin en matière de cantines scolaires pour la rentrée prochaine. Bref, stoppons-là cette énumération !

Il s'agit dès lors d'avancer... En pesant et en mesurant les coûts, dans le contexte économique qui est le nôtre, et dans les limites de nos possibilités ! Mais, de grâce, avançons, avançons vite, afin de répondre aux attentes de la population et d'augmenter encore l'attractivité de notre commune ! Notre canton souffre de régionalisme, de conservatisme voire de clientélisme, de grâce faisons en sorte que notre Commune ne tombe pas dans les mêmes travers.

Et de terminer sur une autre citation, d'Albert Camus, celle-ci : « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ! » ».

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote de prise en compte de ce rapport. **Par 28 voix et 2 abstentions, le Conseil général approuve la prise en compte du rapport intermédiaire de la commission des bibliothèques.**

Le rapport est donc renvoyé à la commission qui voudra bien prendre en compte les remarques faites ce soir, tant par le Conseil général que par le Conseil communal.

b) Contre-projet du Conseil communal au rapport de la commission des bibliothèques

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe directement au vote de prise en compte dudit rapport. **Par 30 oppositions, le rapport est retourné au Conseil communal** qui a la possibilité de fournir un nouveau rapport muni d'un arrêté que les membres du CG auront tout loisir d'accepter ou de refuser sur la base des recommandations de sa commission.

5. NOUVEAU PLAN D'ALIGNEMENT DU VILLAGE DE NOIRAIGUE

La présidente ouvre la discussion générale.

M. Vaucher (POP) indique que quand quelque chose est nécessaire, utile et même indispensable, il n'y a pas à réfléchir longtemps. Le groupe POP dira oui à l'entrée en matière et à l'arrêté.

M. Jean-Paul Chédel (UDC) explique que le groupe UDC a parcouru le rapport sur le plan d'alignement de Noiraigue et accepte d'entrer en matière. Il estime très bien de pouvoir aménager des chemins pour piétons à côté des routes, car cela permet d'éviter le stress de la circulation routière. Le plan d'alignement tel qu'il est présenté, soulagerait le trafic qui augmentera probablement avec le développement futur de certains quartiers. Par conséquent, le groupe UDC votera favorablement.

M. Loris Vuilliomenet (soc.) fait l'intervention suivante : « 1911-2010, presque un siècle de vie et de développement à Noiraigue. Un siècle qui a vu le village changer. On y fabrique moins de ciment, les voitures automobiles qui souhaitent se rendre du Val-de-Travers à Neuchâtel ont quitté le village pour emprunter le tunnel de la Clusette, qui, soit dit en passant, s'il n'a pas 100 ans, a aussi besoin d'une révision. Le tracé qui voulait une grande route traversante dans le village pour gagner Neuchâtel, à l'image de ce que sera plus tard la Pénétrante, a beaucoup perdu de son sens.

De 1911 à cheval à 2010 en camions de 40 tonnes et de voiture par la Clusette, les besoins ont changés. Il est donc urgent d'adapter ce plan, d'une part à la réalité du troisième millénaire, mais

aussi de l'adapter à un projet de développement du village cohérent. Le groupe socialiste acceptera ce plan d'alignement et souhaite ne pas devoir attendre 99 ans pour la prochaine révision ».

Mme Eliane Flück (PLR) nous rapporte les conclusions de la commission d'urbanisme et du développement durable : *« Oui, il fallait dépoussiérer ces plans existants depuis 1911, avec une seule modification en 1955 et en 1974, un nouveau projet d'un plan d'alignement établi sur l'ensemble des zones à bâtir, mais pas entré en vigueur. Cela permettra aux habitants de la localité d'avoir de nouveaux chemins pour les piétons, pour qu'ils soient en sécurité dans tout le périmètre de la localité de Noiraigue.*

Le chef du dicastère de l'urbanisme a été 2 fois en fin de journée, seul, à la disposition de la population de Noiraigue. Deux propriétaires ont pris position. Après vision locale, il a décidé seul que constatant qu'il y avait atteinte au droit de propriété, la solution n'était pas praticable pour le 2^{ème} propriétaire.

Après quelques modifications du projet du nouveau plan d'alignement, toute la commission de l'urbanisme l'a accepté. Toutefois, nous avons encore quelques questions :

- ✓ Pouvons-nous avoir un plan d'ensemble plus visible, surtout pour lire le nom des rues des localités, (car nous ne les connaissons pas toutes) ?*
- ✓ Le rapport mentionne des murs de pierres sèches et des dolines. Où se trouvent-ils (villages, rue, champs) ? Pourrait-on expliquer aux novices ce qu'est une doline ?*

Maintenant, quelques constatations de ma part après 2 séances de la CUEDD. Pourquoi le chef du dicastère de l'urbanisme a été SEUL devant la population de Noiraigue pour parler du nouveau plan d'alignement ? Pourquoi SEUL, une décision après vision locale a été prise par ses soins ? Alors, que fait la commission de l'urbanisme dans tout cela ; dire « oui amen » au chef du dicastère quand il nous expose son travail ? Nous « les novices », aimerions apprendre certaines subtilités et fonctionnements et être appelés aussi sur le terrain ».

M. Pierre-Alain Rumley (cc) remercie tout d'abord les différents groupes de s'être prononcés favorablement quant à la révision de ce plan d'alignement, très nettement dépassé après presque cent ans. Il remercie également les anciennes autorités de Noiraigue d'avoir pris ce dossier en main. Concernant l'intervention de Mme Flück, il avoue que la présence d'une doline lui avait échappé, tout en soulignant qu'elle n'avait rien à faire dans un plan d'alignement et qu'elle ne devait pas non plus figurer dans ce rapport. Les dolines, qui sont en fait des dépressions de terrain, se trouvent en principe en dehors des zones à bâtir. A la question pourquoi s'être rendu au village de Noiraigue tout seul ? Il répond simplement que personne n'a voulu l'accompagner. Mais, il relève que lors d'une prochaine séance, Mme Flück sera la bienvenue.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote d'entrée en matière. Cette dernière est **acceptée à l'unanimité**. Finalement, après sa lecture et le vote d'ensemble y relatif, **c'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif au nouveau plan d'alignement du village de Noiraigue**, tel que soumis par le Conseil communal.

6. ACCEPTATION DE L'HERITAGE DE FEU MME JACQUELINE PAULETTE JEANNE FALTOT NEE BOURDIN

La présidente ouvre la discussion.

M. Olivier Klausner (PLR) explique que dans sa séance du 31 mai, la CGF a pris connaissance et acte de ce rapport et a suggéré au Conseil communal de proposer une affectation à cet héritage. Elle en attend désormais une proposition.

M. Sven Schwab (soc.) s'exprime au nom de son groupe : *« C'est avec beaucoup de respect et de reconnaissance que le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil communal et de la disposition testamentaire qu'il concerne. En effet, alors que certains n'ont que peu d'égard pour les autorités de leur commune et pour la collectivité de manière générale, d'autres ont et montrent encore beaucoup de respect pour ces entités, voire même de générosité. Inscrire une commune*

dans son testament, c'est un acte extrêmement généreux, envers toute la collectivité, envers toute la population. Ce sont donc non seulement les autorités mais également tous les citoyens de notre commune qui doivent ainsi être reconnaissants envers feu Mme Faltot née Bourdin. Certains parmi nous connaissaient Mme Faltot et en conservent un souvenir joyeux. Aujourd'hui, tout en acceptant avec beaucoup de reconnaissance le legs fait par feu Mme Faltot, le groupe tient, de manière posthume, à la remercier très respectueusement et avec beaucoup de gratitude ».

M. Klauser (PLR) rappelle que le groupe PLR se réjouit du geste de Mme Faltot et de sa famille et acceptera à l'unanimité ce legs.

M. Alexandre Willener (UDC) indique que le groupe UDC ne voit aucun problème à recevoir cet héritage, qui certes ne permettra pas de sauver la commune mais fera plaisir à certains membres du Conseil général concernant son affectation. Pour finir, il remercie vivement la famille Faltot pour ce geste.

M. Jean-Nat Karakash (cc) souhaite tout d'abord remercier feu Mme Jacqueline Faltot pour la générosité dont elle a fait preuve par son testament envers notre commune, plus exactement envers la Commune de Buttes, dont elle était ressortissante. C'est maintenant la Commune de Val-de-Travers qui sera désignée héritière, pour une part qui correspond au 6^{ème} de cet héritage, soit environ 7'000 francs, d'après les évaluations effectuées pour l'heure. Concernant l'affectation de ce legs suggéré par la CGF, le CC a décidé de donner suite à cette demande sous la forme suivante : La ligne budgétaire de 3'000 francs qui est affectée à l'achat d'œuvres pour le Fonds Duval pour l'exercice 2011 sera augmentée du montant que nous recevrons en guise d'héritage de feu Mme Faltot. Ensuite, le Conseil général pourra librement décider du sort de cette ligne budgétaire, mais il ne souhaitait pas proposer une affectation exacte avant de connaître le montant précis de cet héritage que notre commune a la chance de recevoir. En conclusion, M. Karakash remercie les membres du Législatif d'accepter ce don.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe directement à l'examen de détail de l'arrêté et au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'héritage de feu Mme Jacqueline Paulette, Jeanne Faltot née Bourdin**, avec une profonde reconnaissance envers sa donatrice.

7. CREDIT DE FR. 170'000.- POUR LA REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT

La présidente ouvre la discussion.

M. Schwab (soc.) fait l'intervention suivante : *« Un plan d'aménagement est un acte législatif extrêmement important, puisque c'est principalement par ce plan et le règlement éponyme qu'une commune peut gérer de manière rationnelle et cohérente ou non l'aménagement de son territoire, notamment ce plan qui définit les droits et obligations en matière d'urbanisme et d'architecture et de paysage. C'est grâce à ce document que l'on peut promouvoir, selon les besoins, plutôt un aspect industriel, commercial et résidentiel sur le territoire. C'est aussi ce plan qui nous permet de mieux mettre en valeur notre patrimoine et de tenter d'organiser l'espace de manière cohérente et dans un cadre de vie agréable et si possible attractif.*

Malheureusement, l'action urbanistique n'est pas toujours bien comprise de tous, mais il est évident qu'elle vise à une harmonie certaine entre les différents besoins et on se rend mieux compte de son importance quand on voit le massacre de certains paysages, par exemple en bord de mer, mais chez nous aussi. La nécessité d'avoir un plan d'aménagement cohérent fait évidemment l'unanimité au sein du groupe socialiste. Quant à savoir s'il est utile de travailler dès maintenant à l'élaboration du nouveau plan d'aménagement communal, notre groupe y répond aussi par l'affirmative.

En 15 ou 20 ans, la technique et l'informatique ont évoluées et les plans informatisés ne seraient pas un luxe à notre époque pour toutes les personnes qui travaillent avec ces plans, que ce soit la commune ou les architectes et les maîtres d'Etat. Mais ce n'est pas cela qui doit motiver notre acceptation, puisque durant cette même période, nos villages ont eux aussi beaucoup évolués, certains quartiers d'habitation se sont créés et développés de manière très importante, des usines

se sont également implantées, des projets parfois importants pourraient être en cours. L'avènement de notre nouvelle commune permet précisément d'avoir une vision plus globale et plus cohérente de notre urbanisation et ce sera également l'occasion de promouvoir certains axes du contrat-région, notamment l'accueil des familles, le tourisme doux avec l'instauration de zones touristiques là où le tourisme est présent depuis longtemps. Avec ce nouveau plan, il me semble que l'élaboration de fiches explicatives, comme le pratique par exemple la Ville de Neuchâtel, pourrait apporter une plus-value. Pour autant que cela ne pèse pas trop sur le budget, de telles fiches pourraient être créées dans le but d'analyser certains bâtiments historiques liés à l'horlogerie, qui font partie intégrante de notre patrimoine.

En ce qui concerne le nerf de la guerre, soit le coût de l'élaboration de ce plan, et bien que le montant de fr. 170'000.-- soit important en soi, le plan d'alignement de Noiraigue discuté tout à l'heure avait quand même coûté fr. 18'000.--. Il serait par ailleurs intéressant que le Conseil communal nous dise, à titre comparatif, ce qu'avait coûté celui de la seule Commune de Fleurier, actuellement en consultation, de même que le plan spécial de Plaine Fin à Môtiers. Ainsi, l'on s'apercevra certainement que le montant de fr. 170'000.-- est cohérent et représentatif de l'énorme travail qu'il représente. Un montant qui sera toutefois subventionné à hauteur de 30 %.

Enfin, s'agissant de son financement par le Fonds de fusion, il me faut avouer que cela n'a pas généré un enthousiasme débordant, en tous cas pas chez tout le monde au sein de notre groupe. Etant donné qu'il s'agit du premier plan d'aménagement communal élaboré de manière globale, le groupe se ralliera également au point de vue du CC. Il acceptera donc l'entrée en matière et l'arrêté ».

M. Daniel Otth (PLR) s'exprime à son tour : « C'est avec grande attention que le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement communal.

Nous sommes convaincus que l'harmonisation des différents plans d'aménagement facilitera le travail des commissaires de la CUEDD et permettra d'avoir un outil correspondant aux besoins de la commune. Il s'agit-là de l'un des règlements les plus importants pour l'avenir de la commune, voire de la région.

De plus, le fait que le CC finance cette étude avec le fonds d'aide à la fusion est également un facteur soutenu par notre parti. Toutefois, le groupe PLR est convaincu que pour amener ce plan à son terme, les partis politiques devront être consultés pour son approbation et pour la définition des nouvelles zones affectées de la commune. En effet, les conseillers généraux se doivent d'être fortement impliqués lors de l'avancement de l'élaboration de ce dernier. C'est dans cet esprit et dans cette vision que le groupe PLR soutiendra ce crédit pour la révision du plan d'aménagement ».

M. Willener (UDC) indique que son groupe acceptera l'entrée en matière et acceptera l'arrêté soumis au vote sans modification. Le Groupe UDC voit d'un bon œil le fait d'harmoniser au mieux les différents villages, vu que certains plans ne sont plus vraiment à jour avec le monde actuel. Par contre, il espère qu'il n'y aura pas trop de changements d'affectation de zones et pas de gros changements de plans de quartiers, ceci afin d'éviter au mieux les différentes oppositions auxquelles la commune pourrait être confrontée.

Le Groupe UDC s'interroge si le plan de Fleurier sera coordonné avec celui des autres villages ou le contraire.

Concernant la question financière, il est surpris en bien des différents chiffres annoncés et va faire confiance - une fois n'est pas coutume - au CC afin d'opter pour le meilleur choix pour notre commune, et non pour des raisons politiques. Pour ce qui est du financement par la Réserve Processus de Fusion, il n'y voit pas d'objections.

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) relève que son groupe est tout à fait favorable à cette demande de crédit. Il émet une seule remarque : si la commune se donne la peine de réviser le plan d'aménagement, elle devrait l'adapter à l'idée du développement durable, ce qui signifie de prendre soin d'une harmonisation des dispositions législatives actuelles et des outils pratiques y relatifs. Son groupe aimerait avoir une révision du plan d'aménagement qui suive la direction de la route du XXIème siècle.

M. Vaucher (POP) indique que le groupe POP est conscient que ce plan d'aménagement est peut-être l'outil politique de notre développement le plus important que le CG a voté depuis le début de cette législature. Ce plan nous permet une vision globale de ce développement à l'ensemble de Val-de-Travers. Il sera un outil moderne et informatisé. Une bonne nouvelle qui contrebalance son prix qui n'est quand même pas moindre, est le fait qu'il sera pris dans le Fonds d'aide à la fusion, et qu'il sera en plus subventionné à 30 %. Dès lors, le POP n'a aucune raison de s'opposer à ce projet.

M. Rumley (cc) remercie tous les groupes d'avoir répondu positivement à la demande du CC de réviser ce plan d'aménagement. Il relève que tout le monde a bien compris que nous ne pouvons pas travailler avec des plans dépassés de 10 à 15 ans. Les propriétaires et les personnes qui désirent construire sont – bien souvent - pénalisés, leurs projets ne sont plus conformes à l'ancien plan. Ils doivent dès lors essayer d'obtenir des dérogations et ne les obtiennent malheureusement pas toujours, d'où l'importance de cette révision.

Concernant les questions posées, principalement la méthode des fiches explicatives (M. Schwab), il s'agit certainement d'un bon procédé, mais le CC devra déterminer dans quelle mesure il peut l'utiliser. Concernant le coût, il précise qu'une réserve de 20'000 francs est prévue dans le cadre d'éventuelles oppositions et est comprise dans ce crédit.

En réponse à M. Otth, M. Rumley indique que les partis seront bien entendu consultés, la commission d'urbanisme d'énergie et du développement durable sera tenue au courant en permanence de l'évolution de ce dossier. 7 ou 8 séances sont prévues. 2 séances avec le Conseil général, dont une en phase intermédiaire pour la prise d'un certain nombre de positions politiques et l'autre pour l'adoption du plan d'aménagement.

Concernant les questions et les remarques de M. Willener, M. Rumley se félicite pour une fois du soutien apporté au CC, ce qui lui fait plaisir et est d'autant plus motivant. Le CC fera tout son possible pour éviter un maximum d'oppositions. D'autre part, c'est le plan de Fleurier qui sera adapté aux autres et non l'inverse. Ce dernier sera présenté prochainement. Les discussions futures nous démontreront si le plan de Fleurier devra faire l'objet d'une adaptation sur un point ou un autre.

Il confirme en conclusion à M. Salvisberg que les principes du développement durable seront bien entendu appliqués.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au **vote d'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité**. L'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, c'est finalement à **l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la demande de crédit de fr. 170'000.-- pour la révision du plan d'aménagement**, tel que soumis par le Conseil communal.

8. MOTIONS ET PROPOSITIONS

a) Motion du groupe socialiste. « Résolution déposée par les jeunes lors des manifestations du 24 février 2010 – Création d'un Centre de jeunesse »

La présidente laisse la parole à l'auteur de cette motion.

M. Christian Mermet (soc.) fait l'intervention suivante : « *Pour les manifestations du 24 février dernier, des élèves de l'école secondaire ont travaillé pour aboutir à la proposition de la 9ma2 : une résolution demandant la création d'une maison des jeunes.*

Dans le même temps, en lisant le Courrier du Vallon, mon amie Laurence Vaucher tombe sur cette annonce, je cite : « C'est le dernier moment de manifester votre intérêt à la vie sociale de votre canton en versant votre obole au don neuchâtelois en faveur de la maison des jeunes. Compte de chèque VI 115. ».

Une maison des jeunes, beau projet, mais pourquoi une maison des jeunes ? Est-ce bien utile ? Les jeunes ont tendance à quitter le Vallon et l'on ne va quand même pas se battre contre une réalité, je pourrais même dire, se battre contre une tradition ! Une maison des jeunes, est-ce bien

raisonnable ? D'abord je ne suis plus jeune, et ce qui est plus grave, les jeunes ne vont pas le rester !

Vous me direz, il y a quand même des avantages, quand on les entasse dans un lieu, ils n'encombrent pas les rues, ou pire, les salles d'attente des gares quand elles ne sont pas fermées à clef. Il est vrai aussi que quand ils font de la musique dans un lieu approprié, ça épargne un peu les proches voisins. Mais la vraie question est : un lieu pour les jeunes, ça sert à quoi ? Pour faire du skate ? La rue, ça va bien ! Quelques fois, il y a un peu de neige, mais avec le réchauffement d'ici 50 ou 100 ans, le problème devrait être réglé ! Non vraiment je me pose la question, un lieu pour les jeunes, pourquoi ?

Autrefois, nous avions l'armée et le tir qui réunissaient les garçons, mais il est vrai qu'aujourd'hui, c'est moins porteur ! Nous avons toujours les fanfares et la gymnastique, et ceux qui n'aiment ni le sport ni la musique traditionnelle, il leur reste encore les salles d'attente des Gares ! Le monde a changé, mais est-ce une raison pour que nous, les anciens, les notables, nous devions changer notre manière d'organiser la vallée ! Nos parents, nos grands-parents ont fait sans maison des jeunes, alors, il n'y a pas de raison !

D'ailleurs, l'annonce dont je vous ai parlé, c'est une vraie annonce dans le courrier du Vallon, mais le détail que j'ai omis de vous préciser, c'est que ce ne sont pas les promoteurs du projet Barak ni les jeunes de la recommandation qui l'ont rédigée, non, ceux qui l'ont imaginée et qui l'ont fait imprimer, le 2 mars 1948, sont aujourd'hui peut-être déjà morts de vieillesse.

Alors, nos grands-parents ont attendu, nos parents ont attendu, nos enfants, veulent-ils, doivent-ils attendre encore ! Notre Vallon a changé, grâce à nos grands-parents, grâce à nos parents, nous essayons aussi de le faire évoluer et d'améliorer les choses, et je l'espère, le monde va encore changer grâce à nos enfants, grâce à notre jeunesse.

Le Vallon, dans son programme de développement, se définit comme une région qui veut accueillir et retenir les familles, c'est nouveau, c'est beau ! Mais les familles, ce sont aussi des enfants, ce sont des jeunes qui vivent, qui se réunissent ici, au Vallon !

Si l'on veut changer la fatalité, la tradition, qui veut que les jeunes partent et ne reviennent pas, commençons par leur offrir ce que toutes les autres régions du canton leur offrent, un lieu, un espace dans notre commune ! Nos parents et grands-parents ont fait sans, oui, mais ça ne veut pas dire qu'il faut continuer ainsi ! Mes grands-parents ont vécu sans eau courante et sans salle de bain ! Mais je m'obstine à aimer prendre une douche tous les matins !

Les fanfares existent depuis longtemps, elles ont évolué et elles continuent d'attirer des jeunes, mais le rock, le Rap et bien d'autres musiques que nos aïeux ne connaissaient pas existent désormais ! Les Doors faisaient hurler mes parents, les Rolling Stones sentaient le soufre, et aujourd'hui, c'est de la musique qu'on joue pour les mariages de la bonne société neuchâteloise ! Répéter «Étoile des neiges», ça pouvait se faire dans la chambre de la grande sœur ; pour le Heavy Metal, même la cave, c'est limite !

Nos grands-parents n'ont pas connu le skate, mais dans chaque village, au début du XX^{ème} siècle, on a construit des collèges avec de grandes et belles salles de spectacles pour la jeunesse, ces bâtiments ont été parmi les projets les plus ambitieux du siècle dernier.

Aujourd'hui, le Vallon est devenu multiculturel, c'est une richesse qui nous réjouit par exemple lorsqu'elle est horlogère et qu'elle s'appelle Raffy ou Voutilaïnen. C'est aussi à nous de l'aider à se conjuguer lorsqu'elle est jeune et en devenir ! Notre Vallon est riche de ses infrastructures pour le sport, la musique, la culture, nous avons même deux maisons, deux domaines devrais-je dire, pour les amis du chien ! Nous voulons des jeunes au Vallon, nous voulons qu'ils se plaisent et qu'ils restent. Nous voulons que la Jeunesse occupe une place dans la construction de l'avenir de Val-de-Travers, faisons l'effort de lui offrir un lieu, un espace, dans notre présent ! Je vous invite dès lors à accepter cette motion afin de donner au Conseil communal de Val-de-Travers l'opportunité de se plonger activement dans ce projet.

Et maintenant permettez-moi d'abandonner un instant ma bonne humeur pour vous parler d'un article paru dans la presse qui, reprenant des propos de membres du PLR, évoquait, je cite : « une récupération de la motion des jeunes ».

J'ai été consterné par ce commentaire. En effet, si la réponse du CC lors des festivités du 24 février avait été plus respectueuse de l'engagement des jeunes et jugée suffisamment développée par ces mêmes jeunes, je pense qu'il n'aurait pas été nécessaire de lui donner un caractère officiel et plus contraignant à travers une motion.

Le CC n'ayant pas jugé opportun de développer sa réponse ni de donner une suite à cette proposition, le groupe socialiste a simplement souhaité, à travers un outil aussi démocratique que transparent, inviter l'Exécutif à faire son travail.

Et j'ajouterais que, si nos amis du PLR avaient pris l'initiative de porter cette démarche des jeunes, j'en eusse été le plus heureux des hommes et j'aurais, pour ma part, très volontiers contresigné une motion de leur part reprenant ce texte. Malheureusement, aucun membre du PLR n'a pris cette initiative, et ceux que nous avons approché, avant de déposer ce texte ont, malheureusement, et pour des raisons qui leur sont propres, refusé de signer cette motion. Et puisque nous sommes à un niveau de brèves chamailleries de cours d'écoles, voire de préaux, comme on ne les aime pas, je clorai la parenthèse dans cet esprit par une citation : « C'est celui qui dit qui y est ! »

Ceci dit, je quitte le fiel pour retrouver le miel et je vous remercie de votre attention en vous invitant, une nouvelle fois, à consacrer toute votre énergie à soutenir, avec nous, cette magnifique initiative de notre jeunesse ».

La présidente passe tout d'abord la parole au conseil communal et ouvre ensuite la discussion générale sur cet objet.

M. Kleiner (cc) convient alors qu'il est difficile de parler après M. Christian Mermet. Il rappelle toutefois que le CC accueille favorablement cette motion et se fera un plaisir d'y répondre après étude, dans le sens d'une intégration nécessaire dans la vie associative, sportive et culturelle dont la richesse n'est plus à démontrer dans cette commune.

Le rapporteur du groupe PLR, M. Stéphane Bobillier, s'exprime en premier : « *Le groupe PLR a pris connaissance de la motion du groupe socialiste en rapport avec la résolution déposée par les jeunes lors de la « Landsgemeinde » du 24 février 2010.*

Notre groupe est acquis à cette idée, mais ne veut ni d'un centre autonome tel qu'il en fleurissait dans les années 70, ni d'un centre de jeunesse préformaté dans le schéma de ce qui existe ailleurs. Nous sommes une commune largement satellisée dont les jeunes méritent une attention à la hauteur de leurs ambitions. Dès lors que nous disposons d'une vie associative fort riche, c'est dans ce sens que nous devons aller chercher l'animation et l'encadrement des jeunes. Ainsi, dans une perspective intergénérationnelle, nous poursuivons le travail de nos aînés grâce à la richesse de la palette sportive, culturelle et associative de Val-de-Travers. C'est dans cet esprit et dans cette vision que le groupe PLR acceptera dans sa grande majorité voire à l'unanimité la motion du groupe socialiste ».

M. Willener (UDC) fait l'intervention suivante : « *La motion du groupe socialiste n'a pas suscité un grand intérêt de la part du groupe UDC. Nous relevons d'emblée que le Val-de-Travers dispose d'excellentes infrastructures sur le plan sportif. La priorité doit être donnée à une utilisation encore plus intensive de ces installations par les jeunes. Cela permettra d'en abaisser le coût pour la collectivité.*

Malheureusement, pour certains jeunes, faire du sport est sans doute trop pénible et ils souhaiteraient plutôt s'épanouir du côté des activités culturelles, musicales par exemple. D'autres enfin passent leur temps libre à ne rien faire, respectivement à glander autour de la Gare de Fleurier et à faire peur aux usagers. Pas sûr qu'un centre de jeunesse intéresse cette catégorie de jeunes dont l'éducation parentale laisse beaucoup à désirer.

La proposition du groupe socialiste peut paraître séduisante. S'y opposer pourrait être interprété comme ne voulant pas soutenir la jeunesse. Mais il est de la responsabilité des élus de se poser deux questions :

- ✓ *Avons-nous les moyens de financer un Centre de jeunesse ?*
- ✓ *Ce centre répond-t-il à une nécessité et est-il vraiment indispensable ?*

Comme il s'agit d'une motion, il appartiendra au Conseil communal de répondre à ces questions.

Le groupe UDC relève cependant que la motion est d'ores et déjà orientée pour faire aboutir le projet Barak, dont la presse s'est faite l'écho. Un tel Centre, avec un investissement de près d'un million de francs et des coûts d'exploitation annuels de fr. 220'000.-- n'est simplement pas réaliste. Le projet montre que les jeunes ont une fâcheuse tendance à dépenser, avant de penser aux recettes possibles dans un tel centre.

Quant à la nécessité, le groupe UDC demande à ce qu'elle soit prouvée. Il y a lieu, dans tous les cas, de prendre en compte les initiatives personnelles en la matière avant de faire appel à la collectivité.

Notre position première est de refuser la motion. Toutefois, si le Conseil communal s'engage, ce soir déjà, à déclarer que l'étude demandée ne portera pas sur le projet Barak, nous pourrions la soutenir. En clair, il faut un projet moins coûteux, dimensionné aux besoins avérés. Si cet engagement ne peut ou ne veut être donné, nous refuserons la motion. Nous ne voulons pas être mis sous pression par un projet pharaonique. Sachons rester raisonnable et ne prétéritions pas notre jeunesse par des intentions d'investissements qu'elle devra payer plus tard ».

M. Vaucher (POP) indique que le POP soutient la création d'un centre de jeunesse et relève qu'il serait malvenu de ne pas le faire, puisque cela faisait partie de son programme électoral. A titre personnel, M. Vaucher explique que ce projet lui tient à cœur depuis longtemps, puisque dans celui de 1948 étaient notamment impliqués ses parents et son parrain. Le fait de porter cette motion devant le Conseil général n'était pas une OPA malveillante de la gauche pour dépenser sans réfléchir les deniers de l'Etat. Par contre, vouloir réinventer l'eau chaude en repensant complètement le projet Barak dont les initiateurs ont déjà pesé le pour et le contre, il ne faut pas perdre de l'argent en faisant et refaisant toujours les mêmes études au lieu d'agir. La dernière chose est que, dans le cadre de la région apprenante, un tel centre va jouer un rôle, avec le projet de mettre en place une journée continue - pour que les enfants qui sortent de l'école, mais aussi avant l'école - aient la possibilité d'avoir une structure dans laquelle ils puissent être pris en charge, va de pair avec la proposition des jeunes. Il est important de prendre maintenant une décision, de façon à montrer aux jeunes qui se sont investis dans ce projet et à leurs enseignants qui les ont motivés, que la politique c'est du sérieux, et qu'ils n'étaient pas juste là pour faire partie du décorum un soir de 24 février à Môtiers.

M. Salvisberg (Les Verts) souligne que nous sommes dans une époque de communication. Une maison pour les jeunes permettra justement d'échanger et de communiquer et pas seulement de manière artificielle avec des machines. Les Verts sont en tous cas favorables à cette motion.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote de la prise en considération de cette motion. **Elle est acceptée par 24 OUI, contre 5 NON et 1 abstention.** Elle est donc retransmise au Conseil communal pour étude.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Karakash (cc) nous informe en premier lieu que notre garde-forestier, M. Claude-André Montandon a réussi avec succès les examens qui lui confèrent le titre de **ranger**, nouvelle formation qui a vu le jour et qui privilégie le dialogue entre les différents usagers de nos forêts. M. Montandon est diplômé de la 2^{ème} volée de rangers au centre forestier de Lyss, avec le meilleur résultat romand. Le CC en est très fier.

L'autre information concerne les **7 à 9 de l'économie**, ces petits déjeuners auxquels les entreprises sont invitées, et qui ont démarrés le 10 juin dernier. Comme présenté dernièrement dans la presse quelques thèmes ont été identifiés et sont intéressants pour la collaboration entre collectivités et entreprises. Des groupes de travail sont en phase de constitution avec quelques représentants d'entreprises, de partenaires aux projets, la Commune, l'Etat et des associations professionnelles cantonales et régionales.

M. Yves Faton (cc) fait part de deux informations. La première concerne **l'éclairage public**, par rapport au crédit accordé par le Législatif. L'éclairage public des villages des Bayards et de Buttes sont terminés. Ceux qui le désirent peuvent se rendre compte sur place, de nuit, de l'efficacité de cet éclairage et le CC espère pouvoir en récolter les fruits escomptés.

La seconde concerne le **bâtiment sis à Collège 2**, Couvet. Les travaux vont bon train, le gros œuvre est terminé. Jusqu'à présent, pas de mauvaises surprises dans ce bâtiment. Le CC espère terminer ces travaux dans le courant de l'automne pour pouvoir entrer dans ces nouveaux locaux à la fin de l'année, voire au début de l'année 2011.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) Interpellations

1. Interpellation du groupe POP au sujet des écopoints

M. Vaucher (POP) commente en quelques mots l'interpellation de son groupe : « *Une remarque nous a été faite par plusieurs usagers. Pourquoi y a-t-il autant de poubelles autour des écopoints ? Probablement parce que les gens y apportent les déchets papier, PET et verre et en même temps, y prennent leurs poubelles au lieu de les déposer dans leur quartier. Et finalement, s'il n'y avait plus de Molok poubelles, la question ne se poserait pas, les gens n'y viendraient pas ou alors, ce serait de la malveillance. Par conséquent, pourquoi ne pas supprimer les Molok poubelles et profiter de les remplacer par des Molok plastique, puisque qu'on peut le trier en récoltant un matériau qui peut être facilement revalorisé, par exemple comme combustible ou sous forme de granulés, et qui peut être récupéré soit à Saint-Sulpice ou à Fleurier. Ce plastique représente à peu près la moitié du volume de nos poubelles. Ceci permettrait donc de supprimer le dépôt des poubelles aux écopoints. Et dans son propre quartier, avoir oublié sa carte et laisser sa poubelle traîner, c'est un peu plus gênant. On est connu et on passe vite pour un cochon, tandis qu'aller en douce déposer sa poubelle sur un autre tas d'ordures sur la place de Longereuse, c'est combien plus simple !* ».

M. Rumley (cc) remercie le POP pour cette suggestion ainsi formulée. Son dicastère est en train de préparer un paquet de mesures qui seront proposées cet automne, lors de la prochaine séance du Conseil général. Ainsi, les membres du Législatif pourront décider eux-même s'ils souhaitent aller dans cette direction ou non. Pour l'histoire des Molok, M. Rumley explique que dans un premier temps il n'était pas prévu d'installer de conteneurs à ordures ménagères dans les écopoints. Il relève d'ailleurs qu'à Buttes, il n'y en a pas. Après coup, et au fur et à mesure des discussions, tous les avis convergeaient pour dire que ce n'était pas une bonne solution et qu'il fallait quand même assurer à un certain nombre d'endroits l'ensemble des prestations concernant les déchets. Raison pour laquelle, en fin de compte, des Molok ordures ménagères ont été installés dans les écopoints. Par ailleurs, les trois communes partenaires, La Côte-aux-Fées, Les Verrières et La Brévine l'ont fait également. Effectivement, les habitants procèdent à un certain contrôle social et il est peut-être un peu plus difficile de déposer un sac à côté du Molok de son quartier. Est-ce que cela irait dans le sens d'améliorer les prestations pour la population ? Comment réagirait-elle ? Ne trouverait-on pas encore plus de poubelles qui traînent ? Le CC examinera volontiers la proposition du POP, même s'il n'est pas totalement convaincu que c'est la bonne direction.

En ce qui concerne les plastiques, les prestations devront être améliorées et le CC pourrait très bien imaginer transformer certains conteneurs pour recueillir le plastique. Cependant, ce ne serait pas les ordures ménagères qui entreraient en ligne de compte, mais plutôt les Molok à PET, qui posent problème actuellement. En effet, le tri ne se fait pas de manière satisfaisante et finalement, au lieu de le revaloriser, la commune est obligée de l'envoyer pour être brûlé à un prix de fr. 220.-- par tonne. En fait, en cas de mauvais tri la rétribution normalement perçue se transforme en pénalité. Le CC réfléchit à la suppression de cette prestation communale et envisage de renvoyer les ménages et les entreprises dans les commerces qui, eux, ont l'obligation de ramasser le PET. Les Molok à PET seraient ainsi récupérés pour y collecter le

plastique. Cette solution fait partie de l'ensemble des possibilités et des propositions qui seront faites au Législatif au mois de septembre.

M. Philippe Vaucher se déclare parfaitement satisfait des réponses apportées.

2. Interpellation de Mme Sandra Menoud (PLR) **pour davantage d'accueil parascolaire**

Après que Mme Menoud ait donné lecture de son interpellation, M. Mermet (soc.) par une motion d'ordre, rappelle que dans ce cadre, le but du développement est de commenter le texte reçu par écrit et non de le lire. Il demande à la présidente de rappeler à l'avenir ce mode de fonctionnement aux membres de cette assemblée.

La présidente remercie M. Mermet pour sa remarque et invite ensuite le Conseil communal à répondre à cette interpellation pour ce qui concerne uniquement notre commune.

M. Kleiner (cc) remercie Mme Menoud d'avoir adressé cette interpellation essentielle pour l'avenir de la région et de la commune en particulier. Il tentera d'y répondre au vu des connaissances actuelles, vu que le dossier du parascolaire n'est largement pas abouti, ni dans notre commune ni dans le canton, mais c'est une préoccupation majeure pour les années à venir. Le parascolaire concerne grosso-modo les 4 à 16 ans et est à mettre en phase avec l'introduction de l'obligation de fréquentation de l'école enfantine qui prendra effet dès 2011-2012. Pour l'Exécutif et le dicastère de l'éducation et de l'enseignement et dans leur réflexion qui date de plus d'un an, le parascolaire repose sur trois piliers. Le matin avant l'école, gérer le différentiel qu'il y a entre l'heure d'entrée à l'école primaire et celle de l'école enfantine, la pause de midi, par l'intermédiaire et par le biais des cantines scolaires, et ensuite la plage 15h30 et 18h. A ce jour, un des trois piliers est opérationnel, soit les permanences scolaires dans toutes écoles où il y a des besoins pour les familles concernées.

Pour la rentrée prochaine, suite au sondage lancé courant mai auprès des familles des élèves de l'école JJRVdT, et après dépouillement des questionnaires, plus de 100 familles concernées sont intéressées par l'installation de cantines scolaires. Elles seront mises en place dans l'entier des villages et des écoles ou à toute proximité des écoles pour le 1^{er} septembre prochain. Le CC a trouvé les personnes qui feront les repas et est à la recherche des personnes qui se chargeront de l'encadrement, parce que la pause de midi et la cantine scolaire ne prennent pas que le temps du repas. Un enfant mange ou boulotte en 10-15 minutes. La pause de midi est d'environ une heure trente et c'est cet encadrement-là qu'il convient de gérer. Pour le troisième pilier, le CC a comme objectif 2011 de pouvoir travailler avec les sociétés locales, avec la vie associative de cette commune, qui est d'une richesse incommensurable. A l'aide de ces sociétés, il pourra sans doute développer l'idée d'un passeport loisirs pour aménager et meubler la plage 15h30-18h.

En termes de coût, la réflexion n'est pas encore aboutie. La commune fera une demande de subventionnement du parascolaire à l'automne prochain auprès de l'OAEF du canton. Des garanties ont déjà été obtenues de ce côté. Les coûts qui seront demandés aux parents pourront dès lors être calculés. Il n'y a pas d'intention de rendre ce service gratuit. Il y a la nécessité de responsabiliser les parents et d'en faire un système payant sur la base des revenus des parents. Il s'agira aussi de bien distinguer pour la permanence scolaire, ce qui est de l'ordre du besoin de celui du confort. Il en ira de même pour les cantines et la plage 15h30-18h.

Mme Sandra Menoud est satisfaite de la réponse.

B) Questions

1. Question de Mme Valeria Generoso **relative aux mesures entreprises pour l'entretien des routes endommagées durant l'hiver**

M. Fatton (cc) la remercie pour cette question pertinente. Le CC est aussi inquiet de l'état des routes communales. Au début de la saison, dès que les conditions météo le permettent, le service de la voirie commence de reboucher les trous engendrés par les affres de l'hiver. Cette

année, plus de 300 heures ont été effectuées sur le mois d'avril, environ 80 heures sur les mois de mai et juin pour l'entretien des routes. Il souligne que pour procéder à des réparations avec un goudron froid ou chaud, les températures doivent le permettre et il est nécessaire que le taux d'humidité des routes soit satisfaisant. Certes la voirie a du retard dans cet entretien, mais elle essaye de remédier à cette situation pour avoir des routes en bon état l'hiver prochain. Au niveau des priorités pour cette année, ce seront les routes de Couvet et de Fleurier, où plusieurs problèmes de chaussées sont apparus. Une grande partie des crédits à disposition seront consacrés à ces deux villages. M. Fatton rappelle que le chantier pour le PGEE a démarré à Fleurier et il attend aussi de voir sur quel tronçon il faudra intervenir, en fonction des ouvertures effectuées sur les routes, pour les réfectionner en totalité dans la mesure du possible, comme par exemple près du Home Val-Fleuri. Il est prévu de mandater une entreprise générale (ce point reviendra certainement dans le cadre du Conseil général) pour avoir une vision à plus long terme de nos 300 km de routes. Pour l'heure, le CC manque de vision générale pour déterminer l'urgence, pour pouvoir programmer l'entretien et demander éventuellement des crédits d'investissement lorsqu'ils sont hors de la compétence du CC. Enfin, s'il est très important de tenir compte de la surface des routes, il ne faut pas en négliger les dessous.

2. Question de M. Loris Vuilliomnet **concernant la nouvelle loi sur l'assurance chômage**

M. Rumley (cc) répond brièvement que le CC n'a pas encore pris de position.

3. Question de M. Loris Vuilliomnet **au sujet de l'état de la route du Pré-Monsieur à Môtiers**

M. Fatton (cc) relève que tout le monde est au courant du très mauvais état de cette route, ce qui ne date pas de la mise en place de la nouvelle commune de Val-de-Travers. Le service de la voirie l'a informé dès 2009 de l'état de ce tronçon côtés Est et Ouest. Ce dernier est à la limite de la sécurité. Ces routes de remaniement parcellaire ont été étudiées à l'époque pour des tonnages de 12 à 14 tonnes, alors qu'aujourd'hui, l'agriculture a évolué et emploi des véhicules à tonnage beaucoup plus élevé. Ce sont désormais des engins d'environ 40 tonnes qui empruntent ces voies qui ne sont dès lors plus adaptées. Après s'être rendu sur place pour visualiser cette route, il a pris contact avec la famille Menoud et ils ont convenu d'établir un inventaire à la fin des travaux pour voir les déprédations qui ont été engendrées. Afin de pouvoir jauger ces dernières, il rappelle que l'ensemble de la route avait été refaite par surfacage. Les bords de routes cassés témoignent d'un élargissement significatif qui a été généré par les travaux. La famille Menoud est d'accord de prendre en charge une partie des frais de réparation inhérents à la construction de leur nouveau rural.

4. Question du groupe POP **au sujet de la « classe Passer'Ailes »**

M. Kleiner (cc) est surpris que cette classe suscite des rumeurs. Le CC s'est battu auprès du canton pour que la commune de Val-de-Travers soit « élevée » au rang de ville afin de bénéficier d'un arrêté de subventionnement du traitement des enseignants et de l'organisation des classes qui prendra effet au 1^{er} août prochain et qui permet à notre commune de bénéficier d'un indice, d'une moyenne par classe de 19 élèves et non pas de 21. Lors de ces négociations qui ont abouties, le CC a toujours fait la promesse qu'en contrepartie de cet indice préférentiel, à l'image des villes et des communes qui en bénéficieront, il allait mettre en place une classe « spéciale », ou comme les appellent certaines villes des classes de développement. Dès lors, il tient cet engagement auprès du canton pour la prochaine année scolaire, en mettant en place cette classe destinée à venir en aide aux enfants en grosse difficulté d'apprentissage de manière transversale et générale, qui ne devrait comporter pas plus de 10 élèves. Classe particulière et novatrice dans le canton, puisqu'il s'agira d'une classe mixte primaire-secondaire tenue par 2 enseignants, à hauteur de 24 périodes en tout. Sans l'obtention de cet indice préférentiel, ce ne sont pas 4 classes que le CC aurait dû fermer à la rentrée prochaine, mais 7 comme c'était le cas à la rentrée passée. La question du subventionnement est mise sous l'égide d'un protocole d'organisation des classes qui sera signé prochainement avec l'inspecteur en charge de l'arrondissement de Val-de-Travers. Toutes les problématiques de subventionnement seront abordées, que ce soit cette classe spéciale, les appuis et les leçons d'éducation physique. Des tractations sont en cours avec le canton avec l'espoir d'un subventionnement maximum. Quelles incidences sur le soutien pédagogique ? Navré par cette question, M. Kleiner tient à souligner

qu'il n'y a pas de marché de l'enfant en difficulté, ou du moins il ne l'espère pas. Les villages ou écoles où les enseignants de soutien pédagogique estiment pouvoir disposer d'un quota de périodes se trompent. Le CC met en place du soutien pédagogique là où il y a des besoins. Si, pour des raisons de génétisme, il ne devait plus du tout y avoir besoin de soutien pédagogique, ce qui n'arrivera donc pas, cela voudrait donc dire que la commune n'aurait plus besoin de ces excellentes enseignantes qui le dispensent. Ca n'est, heureusement pour elles, malheureusement pour les enfants pas le cas. Que toutes ces personnes se rassurent, il y aura suffisamment de périodes de soutien pédagogique pour tout le monde. La mise en place de cette classe ne génère aucune diminution de périodes d'enseignement pour les personnes en place puisqu'il y a un départ à la retraite non compensé.

5. Question du groupe POP **concernant l'engagement de Madame Scollo au poste de Directrice de l'école Jean-Jacques Rousseau**

M. Kleiner (cc) explique que son engagement n'aura aucune incidence sur l'emploi. Mme Scollo enseignera deux périodes. Incidence sur l'emploi mineure, voire nulle. Pour ce qui est de son domicile, la loi sur le statut n'impose rien dans ce domaine, ni aux enseignants, ni à la direction. Il comprend bien le souci évoqué dans cette question. Effectivement, il s'agit pour une personne qui exerce cette fonction, de s'intégrer dans le tissu social de la commune et Mme Scollo n'y manquera pas. Il a fait une enquête très rapide auprès des directeurs et directrices des 13 centres secondaires actuels du canton. Pour 9 ou 10 de ces centres, les personnes concernées n'habitent pas leur lieu de travail. Cela ne les empêche pas de s'intégrer dans la vie sociale de la région dans laquelle ils exercent. Il est aussi constaté parfois que le fait d'habiter sur son lieu de travail n'implique pas naturellement une réelle intégration. Le CC est convaincu que Mme Scollo mettra tout en œuvre pour s'intégrer dans notre commune.

6. Question du groupe POP **relative aux appuis en éducation physique (gym !) dispensés dans certaines classes primaires dès la rentrée 2010 – 2011**

M. Kleiner (cc) indique que cette question rejoint la précédente. Effectivement, le fait d'avoir réduit à 2,65 le nombre d'EPT des postes de direction à l'automne dernier engendre naturellement une augmentation du temps d'enseignement des directeurs, à hauteur de 14 voire 15 périodes. En conséquence, il a fallu faire preuve d'imagination. Le CC s'est basé sur la pratique actuelle dans plus de 15 communes du canton, qui disposent de maîtres de sport. Cela permet d'une part de donner des leçons d'éducation physique qui sont à la hauteur des besoins des élèves concernés et d'autre part, de pouvoir dédoubler la classe, ce qui engendre un gain en efficacité pédagogique. Une enquête a été menée par la direction pour savoir quels enseignants des degrés 4 et 5 étaient intéressés par ce dédoublement plusieurs réponses favorables ont été enregistrées. Ce système permet ainsi de digérer le temps d'enseignement qui a augmenté de part la diminution du temps de direction.

7. Question du groupe PLR **au sujet de la qualité de l'eau potable**

M. Rumley (cc) répond en grandes lignes à cette question. La présidente ayant fait remarquer que le groupe PLR souhaitait une réponse écrite, la voici :

« La question du groupe PLR étant de nature très technique, le Conseil communal a demandé l'avis de l'inspecteur cantonal des eaux qui a lui-même requis un avis auprès de la Confédération.

La réponse du canton est la suivante :

Concernant l'aluminium : Les stations de St-Sulpice et de Buttes utilisent un flocculant à base de sel d'aluminium. Les concentrations mesurées en 2004 sont inférieures à la valeur de tolérance de l'OSEC (ordonnance sur les substances étrangères et les composants) (0,1-0,2 mg/l)

(0,01 mg/l pour St-Sulpice et 0,02 mg/l pour Buttes)

Concernant le radon : Renseignements pris auprès de Monsieur P. Steinmann, de l'OFSP (office fédéral de la santé publique), les risques sont estimés comme très faibles. Le radon est très volatil et peu présent dans l'eau. Il n'est toxique (cancérogène) qu'en inhalation, raison pour laquelle les mesures se font dans l'air des sous-sols.

Une norme de 100 Bq/l est émise mais pas officielle. Les mesures dans les eaux du canton effectuées en 2006 par M. Surbeck (CHYN, centre d'hydrologie de l'université de Neuchâtel) donnaient des valeurs inférieures à 20 Bq/l.

Il n'y a aucun danger dû au radon dans l'eau potable.

Sur cette base, le Conseil communal peut affirmer qu'il n'y a aucun danger. Il remercie toutefois le groupe PLR de se préoccuper des questions de santé publique ».

8. Question de M. Jean-Paul Chédel (UDC) **au sujet des panneaux « limitation à 60 km/h » situés devant la piscine des Combes**

Cette question a été retirée.

9. Question de M. Alexandre Willener (UDC) **relative au bilan financier de la manifestation du 24 février**

M. Kleiner (cc) indique que le CC y répondra de manière exhaustive et écrite lors de la prochaine séance.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse, et souhaite à toutes et tous une excellente soirée et un magnifique été plein de soleil. Elle lève la séance à 21h38.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LE SECRETAIRE :

Christelle Gertsch Macuglia

Maurizio Ciurleo

Motion en suspens (délai de traitement d'une année, selon RG 3.23) :

- ✓ Les Verts : « Pour la création d'une Société neuchâteloise pour l'exploitation de l'énergie éolienne », accepté par le CG lors de sa séance du 26 octobre 2009
- ✓ PLR : « Un arbre pour chaque naissance », accepté par le CG lors de sa séance du 26 avril 2010
- ✓ POP : « Pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique », accepté par le CG lors de sa séance du 26 avril 2010
- ✓ PS : « Résolution déposée par les jeunes lors des manifestations du 24 février 2010 – Création d'un Centre de jeunesse », acceptée par le CG lors de sa séance du 21 juin 2010